

Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments

En 2014, le Leem et le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) ont signé une nouvelle « Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments ». Par cette charte, les entreprises du médicament s'engagent vis-à-vis des professionnels de santé à garantir une information orale et écrite de qualité, un comportement déontologique et respectueux dans le cadre des relations professionnelles, et à permettre aux professionnels de santé visités d'exprimer leur appréciation sur la qualité scientifique de l'information promotionnelle, son objectivité et sa conformité aux lois et aux règlements.

Regeneron France s'engage à respecter la « Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments » et son référentiel et est certifiée pour ces activités (le certificat vous est communiqué ci-après). Dans ce cadre, elle applique les règles déontologiques correspondantes dans toutes ses activités.

Une Politique Qualité a été définie et communiquée par la Direction. Cette Politique Qualité intègre notamment la distinction entre l'information promotionnelle par démarchage ou prospection et l'information non promotionnelle sur le médicament.

Si vous avez une question ou souhaitez-vous exprimer sur la qualité des pratiques d'information promotionnelle de Regeneron France:

- Nos délégués sont à votre disposition pour vous présenter nos règles de déontologie et répondre à vos questions.
- Vous pouvez vous exprimer sur la qualité des pratiques des personnes exerçant une activité par démarchage et prospection visant à la promotion d'un médicament de Regeneron France, en particulier sur la qualité scientifique et l'objectivité des informations qui vous ont été communiquées. Pour cela merci d'utiliser l'adresse suivante: france.quality@regeneron.com, en indiquant dans votre message votre adresse d'exercice pour nous permettre d'adresser au mieux votre remarque.

Charter on information by canvassing or prospecting aimed at promoting medicines

In 2014, Leem and the Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) signed a new "Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments". Under this charter, pharmaceutical companies undertake to provide healthcare professionals with high-quality oral and written information, to behave ethically and respectfully within the framework of professional relations, and to enable the healthcare professionals they visit to express their appreciation of the scientific quality of promotional information, its objectivity and its compliance with laws and regulations.

Regeneron France undertakes to comply with the "Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments" (Charter on information by canvassing or prospecting for the promotion of medicines) and its guidelines and is certified for these activities (please see corresponding certificate below). Within this framework, it applies the corresponding ethical rules in all its activities.

A Quality Policy has been defined and communicated by management. This Quality Policy includes the distinction between promotional information by canvassing or prospecting and non-promotional information on medicines.

If you have a question or wish to express your opinion on the quality of Regeneron France's promotional information practices:

- Our representatives are at your disposal to present our ethical rules and answer your questions.
- You can express your opinion on the quality of the practices of those involved in canvassing and prospecting for the promotion of a Regeneron France drug, and in particular on the scientific quality and objectivity of the information you have been given. To do so, please use the following address: france.quality@regeneron.com, indicating in your message your practice address to enable us to address your comment as effectively as possible.



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

Bureau Veritas Certification atteste que

REGENERON FRANCE SAS

16 PLACE DE L'IRIS – TOUR CB 21
92400 COURBEVOIE
FRANCE

Entreprise Pharmaceutique Exploitante

a été évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel de certification de la HAS

De l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments Version Mars 2017

Domaine d'activité

Information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments

Date de début du cycle de certification : **18 octobre 2024**

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : **17 octobre 2027**

Date d'expiration du cycle précédent : **NA**

Date d'audit de certification/ recertification : **11 septembre 2024**

Date originale de certification : **18 octobre 2024**

Certificat n°: FR091877-1

Affaire n°: 21489373

Date de révision : 18 octobre 2024

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

